

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT			
Nom, prénom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :			
Courriel :			
<p align="center">Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration signée de ce dernier. Si vous êtes récemment propriétaire (depuis 6 mois), vous devez nous fournir une copie de l'acte notarié.</p>			

EMPLACEMENT DES TRAVAUX PROJETÉS	
Adresse :	
Est-ce que le terrain est riverain à un cours d'eau, un lac ou un milieu humide :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

EXÉCUTANT DES TRAVAUX			
Nom de l'entreprise :			
Nom du responsable :		Téléphone :	
Adresse :		Code postal :	
N° de licence RBQ :		Autoconstruction :	<input type="checkbox"/> Oui

INFORMATIONS ET DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE	
Indiquez le numéro du permis ou du certificat d'autorisation à renouveler :	
Spécifiez les travaux à compléter :	
Précisez les modifications au permis ou au certificat d'autorisation initial, si requis :	

TARIFICATION ET DÉLAI DE VALIDITÉ		
	TARIF	DÉLAI DE VALIDITÉ
Renouvellement du permis ou du certificat d'autorisation	Coût initial	Selon le type de permis ou du certificat d'autorisation

CALENDRIER ET ESTIMATION DES COÛTS			
Date de début :		Date de fin :	
Coût des travaux (matériaux et main-d'œuvre) :			

SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION	
DÉLAI DE PERMIS DE CONSTRUCTION	Un permis ne peut être renouvelé qu'une seule fois afin de compléter le projet pour une période de 6 mois.
DÉLAI DE CERTIFICAT D'AUTORISATION	<p>Un certificat d'autorisation est valide pour 12 mois à compter de la date d'émission. À l'échéance de ce délai, le certificat devient nul, sans remboursement du tarif payé, et le projet doit faire l'objet d'une nouvelle demande de certificat, celle-ci étant assujettie à toutes les conditions pertinentes fixées au <i>Règlement sur les permis et certificats 1299-2020</i>.</p> <p>Un certificat d'autorisation pour une coupe forestière à des fins sylvicoles ou une coupe pour de la mise en culture est valide pour une période n'excédant pas 12 mois. Toutefois, celui-ci devient nul si les travaux pour lesquels le certificat a été émis n'ont pas débuté dans les 6 mois suivants la date d'émission.</p>
STRUCTURE PORTANTE	Si des modifications sont apportées à la structure portante, le propriétaire à l'entière responsabilité de faire signer ses plans par un professionnel membre en règle de l'ordre reconnu et en fonction de la loi qui régit leurs champs professionnels respectifs.

RÈGLEMENT SUR PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE (PIIA)
Certains secteurs peuvent être assujettis à ce Règlement. Veuillez vérifier auprès du service d'urbanisme afin de savoir si votre projet doit faire l'objet d'une procédure au PIIA. Des délais supplémentaires et des frais de 100 \$ doivent être prévus relativement à l'analyse du dossier pour l'obtention du permis.

SIGNATURE DU REQUÉRANT			
Le soussigné déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et qu'il a pris connaissance de la réglementation et des normes d'implantation en vigueur en lien avec son projet.			
Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat lui permettant d'exécuter les travaux.			
Le soussigné confirme qu'il a pris connaissance de la Politique de confidentialité .			
Signature :		Date :	

À L'USAGE DU SERVICE D'URBANISME			
Matricule :		N° de lot :	
Zone :		Type de lot :	C.O.S. :
N° de la demande :		N° de permis :	
Nom de l'inspecteur :		Date :	